



**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 14 JANVIER 2021**

---

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**

*Affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code général des Collectivités territoriales*

Approbation du compte rendu de la réunion du 10 décembre 2020.  
Le Conseil Municipal, réuni le 14 janvier 2021 sous la présidence de Monsieur Patrick GALIVEL,  
Maire.

**Révision des loyers:**

- Fixe à 679.60 € le loyer mensuel des bureaux du SSIAD situés 35 rue de Bel Air, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021.
- Fixe à 735.85 € le loyer mensuel des bureaux du SITC situés 1 rue d'Aval, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021.
- Fixe à 1438.53 € le loyer mensuel du logement situé au 16 rue du Pont Neuf, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021.

**Lotissement Le Clos Bédy :**

- Accepte le devis de l'Entreprise HERVE 44670 JUIGNE-DES-MOUTIERS, pour la réalisation de trois branchements EP et EU sous voirie pour un montant total de 4 800 € HT soit 5 760 € TTC.

**Personnel communal:**

- Modifie le tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> février 2021.

**Rue du Pont Neuf :**

- Décide de procéder au bornage de la parcelle cadastrée AC n°181 située rue du Pont Neuf et retient la proposition du cabinet AIR & GEO 44110 CHATEAUBRIANT pour un montant de 683.50 € HT, soit 820.20 € TTC.

**SYDELA :**

- Approuve les nouveaux statuts du SYDELA concernant la modification du périmètre d'intervention, suite à l'intégration de la Communauté d'agglomération CAP ATLANTIQUE et au transfert de la commune de VILLENEUVE-EN-RETZ vers le collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz.

Fait à Moisson-la-Rivière, le 20 janvier 2021

Le Maire,

P.GALIVEL



**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 16 FEVRIER 2021**

---

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**

*Affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code général des Collectivités territoriales*

Approbation du compte rendu de la réunion du 14 janvier 2021.  
Le Conseil Municipal, réuni le 16 février 2021 sous la présidence de Monsieur Patrick GALIVEL, Maire.

**Règlement Général sur le Protection des Données :**

➤ Renouvelle le contrat 2021-2022 avec la société SMA NETAGIS dans le cadre d'une commande commune (CCCD-Commune) pour une mission externalisée du Délégué à la Protection des Données Personnelles pour un montant de 786.52 € TTC pour l'année 2021.

**Médiation préalable obligatoire :**

➤ Conclu un avenant à la convention d'expérimentation de la médiation préalable obligatoire signée avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique, afin de proroger ladite expérimentation jusqu'au 31 décembre 2021.

**Terrain de Tennis :**

➤ Autorise le Maire à signer les marchés validés suite à l'appel d'offres pour la réhabilitation du terrain de tennis

- Entreprise HERVÉ 44670 JUIGNE DES MOUTIERS, pour la somme de 64 000 € HT soit 76 800 € TTC concernant les travaux de réhabilitation du terrain de tennis.
- Entreprise LABOSPORT 72100 LE MANS, pour la somme de 1220 € HT soit 1464 € TTC concernant le suivi de la mise en œuvre des enrobés (laboratoire externe pour le contrôle altimétrique).

**Acquisition réserve foncière :** (M. Dominique PLOTEAU absent)

➤ Décide l'acquisition d'une réserve foncière d'une surface de 9153 m<sup>2</sup> pour un montant de 27 459 € soit 3€ le m<sup>2</sup>. Cette délibération annule et remplace la délibération du 6 juin 2019.

**Affaires scolaires :**

➤ Valide le coût moyen de fonctionnement d'un élève de l'école publique pour l'année 2020 soit :

- ⇒ 1505.58 € pour un élève maternelle
- ⇒ 268.24 € pour un élève primaire

➤ Fixe le montant de la participation communale aux dépenses de fonctionnement de l'école privée à

- 1505.58 € pour un élève maternelle et à 268.24 € pour un élève primaire, conformément au contrat d'association.

➤ Fixe à 13.50 € par élève et par an le montant de la subvention à verser pour les animations extra- scolaires.

- Valide le coût des fournitures scolaires d'un élève de l'école publique pour l'année 2020 soit 35 €.
- Fixe le montant de la subvention pour fournitures scolaires année 2021/2022 à 35 €.
  
- Fixe le montant de la participation des communes extérieures ayant des enfants scolarisés à l'école publique à :
  - ⇒ 1554.08 € (1505.58 € +35 € +13.50 €) pour un élève maternelle
  - ⇒ 316.74 € (268.24 € +35 € +13.50 €) pour un élève primaire

#### **Travaux bâtiments communaux:**

- Valide les travaux de rénovation de la toiture du bâtiment situé 6 place de l'église et accepte le devis présenté par l'entreprise EVEN Yannick – 44110 CHATEAUBRIANT pour la somme de 1828.73 € HT soit 2194.48 € TTC.

#### **Budget annexe :**

- Approuve la création du budget annexe relatif à la création d'un lotissement dénommé « Budget annexe Lotissement de la Haute Croix », il sera assujetti à la TVA.

#### **Mission de maîtrise d'œuvre VRD :**

- Décide de confier la mission de maîtrise d'œuvre nécessaire à la création de voirie pour la desserte de futurs lots à bâtir au Cabinet Cx2i 44130 BOUVRON, et accepte le devis s'élevant à 4200 € H soit 5040 € TTC.

#### **Demande de subvention :**

- Sollicite l'octroi de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du dispositif « Cœur de bourg / Cœur de ville » du plan de relance du département 2020/2026 pour l'acquisition et la réhabilitation des maisons en logements sociaux.

Fait à Moisson-la-Rivière, le 22 février 2021  
Le Maire,  
M. Patrick GALIVEL



**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 25 MARS 2021**

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**

*Affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code général des Collectivités territoriales*

Approbation du compte rendu de la réunion du 16 février 2021.

Le Conseil Municipal, réuni le 25 mars 2021 sous la présidence de Monsieur Patrick GALIVEL, Maire.

**Compte de Gestion – Année 2020 :**

- Approuve l'ensemble des comptes de gestion dressés par le Receveur.

**Compte Administratif – Année 2020 :**

- Approuve le compte administratif du budget de la commune

<u>Section exploitation</u>	<u>Section investissement</u>
Dépenses : 1 228 329.54 €	Dépenses : 854 174.37 €
Recettes : 1 640 094.26 €	Recettes : 736 238.25 €
Excédent global : 293 828.60 €	

- Affecte le résultat de clôture de la section d'exploitation soit : 422 471.25 €
  - 410 000.00 € art 1068 – Section d'investissement
  - 12 471.25 € art 002 – Section de fonctionnement

- Approuve le compte administratif du budget d'assainissement

<u>Section exploitation</u>	<u>Section investissement</u>
Dépenses : 33 627.58 €	Dépenses : 39 584.07 €
Recettes : 55 070.60 €	Recettes : 63 555.55 €
Résultat global : 45 414.50 €	

- Affecte le résultat de clôture de la section d'exploitation soit 24 134.18 €
  - 20 000.00 € art 1068 – Section d'investissement
  - 4 134.19 € art 002 – Section de fonctionnement

- Approuve le compte administratif du budget annexe « Bâtiment la Forge »

<u>Section exploitation</u>	<u>Section investissement</u>
Dépenses : 3 854.65 €	Dépenses : 6 500.00 €
Recettes : 12 787.36 €	Recettes : 9 000.00 €
Résultat global : 11 432.71 €	

- Affecte le résultat de clôture de la section d'exploitation soit 9 178.45 €
  - 9 000.00 € art 1068 – Section d'investissement
  - 178.45 € art 002 – Section de fonctionnement

## **Budget 2021 :**

- Vote le budget 2021 de la commune qui s'équilibre en recettes et en dépenses aux sommes de :
  - Section de fonctionnement : 1 540 900.00 €
  - Section d'investissement : 1 350 000.00 €
  
- Vote le budget 2021 du Service Assainissement qui s'équilibre en recettes et en dépenses aux sommes de :
  - Section de fonctionnement : 66 473.19 €
  - Section d'investissement : 391 152.25 €
  
- Vote le budget annexe 2021 du « Bâtiment de la Forge », qui s'équilibre :
  - Section de fonctionnement : 11 745.45 €
  - Section d'investissement : 17 434.24 €
  
- Vote le budget annexe 2021 du « Lotissement de la Haute-Croix », qui s'équilibre :
  - Section de fonctionnement : 350 000.00 €
  - Section d'investissement : 350 000.00 €
  
- Fixe les taux d'imposition pour l'année 2021:
  - Taxe foncière propriété bâtie : 27.85 % (dont 15% taux départemental)
  - Taxe foncière propriété non bâtie : 44.38 %

## **Subvention année 2021 :**

- Vote les subventions suivantes :

Société Courses Erbray- Moisdon	100.00 €	Judo Club la Meilleraye	70.00 €
Office Cantonal des Sports	600.00 €	Asst Sportive EDDMM	1 500.00 €
Asst Maintien à Domicile PA	200.00 €	Asst Sportive Moisdon Basket	850.00 €
Tradition et Environnement	300.00 €	Amis de la Forge	550.00 €
RASED	47.50 €	Brême du Don	100.00 €
Asst Pêche Loisirs-Ecole Pêche	152.00 €	Amicale des Sapeurs-Pompiers	653.00 €
ADMR	100.00 €	Société de Chasse « La Garenne »	200.00 €
CAUE	80.00 €	Société de Chasse « La Diane »	150.00 €
ADAPEI Châteaubriant	100.00 €	Société de Chasse « Saint-Hubert »	150.00 €

## **Location bureau de la mairie :**

- Fixe le montant du loyer d'un bureau de la mairie à l'association Familles Rurales (Fleur de services) de la Meilleraye de Bretagne, à 250.00 € par mois (charges incluses) à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021.

## **Réhabilitation du réseau d'assainissement collectif :**

- Autorise le Maire à signer les marchés validés suite à l'appel d'offres pour la réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux usées.

**Lot n°1-** Entreprise HERVÉ 44670 JUIGNE DES MOUTIERS, pour la somme de 831 130.90 HT soit 997 357.08 € TTC concernant les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux usées.

**Lot n°2-** Entreprise PRESQU'ILIEENNE CANALISATION CONTROLES SPIC2 44472 CARQUEFOU, pour la somme de 13 518.00 € HT soit 16 221.60 € TTC concernant le contrôle des travaux.

**Hygiénisation des boues :**

- Valide le devis pour l'hygiénisation des boues pour la station d'épuration et accepte le devis présenté par la SAUR – 44390 NORT SUR ERDRE pour la somme de 7420.89 HT soit 8 905.06 € TTC
- Sollicite l'octroi d'une subvention auprès de l'Agence de l'eau, à hauteur de 40% des travaux engagés dans le cadre des dépenses exceptionnelles liées à l'interdiction de l'épandage des boues non hygiénisées.

Fait à Moisdon-la-Rivière, le 26 mars 2021  
Le Maire,  
M. Patrick GALIVEL



**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 22 AVRIL 2021**

---

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**

*Affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code général des Collectivités territoriales*

Approbation du compte rendu de la réunion du 25 mars 2021.  
Le Conseil Municipal, réuni le 22 avril 2021 sous la présidence de Monsieur Patrick GALIVEL, Maire.

**Révisions loyer :**

- Fixe le montant du loyer du restaurant de la Forge à 957.62 € par mois à compter du 25 mai 2021.

**Travaux bâtiments communaux :**

- Accepte le devis de l'Entreprise LATOUCHE PEINTURE SAS 44660 ROUGÉ, pour le remplacement partiel de revêtement de sol à l'école publique « Au fil des Mots » pour un montant total de 1 228 € HT soit 1 473.60 € TTC.

**Travaux voirie :**

- Décide de programmer des travaux de voirie « PAVC » et sollicite l'octroi de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du Plan de Relance 2020.2021.

**Acquisition réserve foncière :**

- Décide l'acquisition d'une réserve foncière d'une surface de 7131 m<sup>2</sup> pour un montant de 24 958.50 € soit 3.5 € le m<sup>2</sup>, et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Commission listes électorales:**

- Propose pour constituer la commission de contrôle des listes électorales :
  - M. Gérard BLAIS, conseiller municipal titulaire,
  - M. Joseph LALLOUÉ, conseiller municipal suppléant.

Fait à Moisdon-la-Rivière, le 26 avril 2021

Le Maire,  
M. Patrick GALIVEL



---

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**

*Affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code général des Collectivités territoriales*

Approbation du compte rendu de la réunion du 22 avril 2021.

Le Conseil Municipal, réuni le 2 juin 2021 sous la présidence de Monsieur Patrick GALIVEL, Maire.

**Travaux voirie:**

- Autorise le Maire à signer le marché à passer avec l'Entreprise RICHARD - RUFFIGNÉ pour la réalisation des travaux de curage et dérasement des fossés, pour un montant de 11 489.06 € HT.
- Autorise le Maire à signer le marché à passer avec l'Entreprise HERVÉ – JUIGNÉ-DES-MOUTIERS pour la réalisation des travaux de Point à Temps Automatique pour la somme de 11 420 € HT.
- Autorise le Maire à signer le marché à passer avec l'Entreprise HERVÉ - JUIGNÉ-DES-MOUTIERS pour la réalisation des travaux d'enduits d'usure pour un montant de 39 905.80 € HT. La commission ne donne pas suite au marché enrobé.

**Travaux aménagement du Chemin de Gravotel :**

- Autorise le Maire à signer le marché à passer avec de l'Entreprise PIGEON TP LOIRE ANJOU – 44152 ANCENIS, pour les travaux d'aménagement du Chemin de Gravotel, pour un montant de 151 678.60 € HT soit 182 014.32 € TTC.

**Travaux station d'épuration :**

- Des travaux d'entretien et d'amélioration de la station d'épuration sont nécessaires au bon fonctionnement de celle-ci, notamment pour être en conformité avec l'arrêté ministériel du 30 avril 2020 sur l'hygiénisation des boues de station d'épuration.
  - Accepte le devis de l'Entreprise SAUR – 44500 LA BAULE, pour l'acquisition et la pose d'un tuyau d'aspiration pour la somme de 9 326.02 € HT soit 11 191.22 € TTC.
  - Accepte le devis de l'Entreprise SAUR – 44500 LA BAULE, pour l'acquisition d'un bras de brassage pour la somme de 5 069.00 € HT soit 6 082.80 € TTC.

**Restaurant scolaire – choix du fournisseur des repas :**

- Autorise le Maire à signer le marché à passer avec de l'Entreprise RESTORIA S.A.S– 49 009 ANGERS, pour la fourniture de repas en liaison froide au restaurant scolaire à compter de septembre 2021.



### **Accueil périscolaire :**

- Fixe les tarifs applicables pour l'année 2021/2022.

<b>Tranche</b>	<b>Prestation horaire</b>	<b>Prestation à la ½ heure</b>
Tranche 1 QF inférieur à 400 €	0.92 €	0.46 €
Tranche 2 QF entre 400 € et 650 €	1.04 €	0.52 €
Tranche 3 QF entre 651 € et 950 €	1.16 €	0.58 €
Tranche 4 QF entre 951 € et 1250 €	1.24 €	0.62 €
Tranche 5 QF supérieur à 1251	1.36 €	0.68 €

- Valide le nouveau règlement de l'accueil périscolaire.

### **Restauration scolaire:**

- Fixe les tarifs applicables pour la rentrée 2021/2022 :
  - Repas permanents : 3.75 € le repas soit la carte annuelle à 502,50 € (Soit 10 prélèvements mensuels de 50.25 €)
  - Repas occasionnels : 4.15 €
  - Repas adultes : 6.30 €
  - Panier-repas (en cas d'allergie) : 2.00 €

- Valide le nouveau règlement du restaurant scolaire

### **Révisions loyer:**

- Fixe le montant du loyer 12 rue d'Aval de Mme GUIBERT, podologue-pédicure à 220.44 € par mois (charges incluses) à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021.
- Fixe le montant du loyer 12 rue d'Aval de Mme FRASLIN et Mme TROCHU, infirmières à 227.45 € par mois (charges incluses) à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021.
- Fixe le montant du loyer 12 rue d'Aval de Mme SERAULT, ostéopathe à 265.89 € par mois (charges incluses) à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021.

### **Indemnité de gardiennage église- Année 2021 :**

- Décide de verser à la Paroisse Saint Joseph du Don, l'indemnité de gardiennage à taux plein, soit 479.86 €.

### **Personnel communal:**

- Modifie le tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021.

### **Décision modificative- Budget Commune:**

- Accepte la décision modificative concernant le réajustement de crédits inscrits au budget 2021.

**Jeux extérieurs :**

➤ Décide l'acquisition d'une structure de jeux extérieurs pour la cour du restaurant scolaire et de l'accueil périscolaire s'élevant à la somme de 8 302.00 € HT soit 9 962.40 € TTC, auprès de l'entreprise SYNCHRONICITY 56 520 GUIDEL.

Fait à Moisdon-la-Rivière, le 8 juin 2021

Le Maire,  
M. Patrick GALIVEL



**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 8 JUILLET 2021**

---

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**

*Affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code général des Collectivités territoriales*

Approbation du compte rendu de la réunion du 2 juin 2021.

Le Conseil Municipal, réuni le 8 juillet 2021 sous la présidence de Monsieur Patrick GALIVEL, Maire.

**Procédure de bien sans maître:**

- Valide l'incorporation de la parcelle cadastrée section ZR n°78 d'une superficie de 365 m<sup>2</sup>, située à Denazé dans le domaine communal.
- Accepte de vendre cette parcelle au prix de 2 000 € à M. et Mme MARCHAND.

**Jeux extérieurs :**

- Décide l'acquisition d'une structure de jeux extérieurs ainsi que trois jeux individuels pour le parc du Prieuré s'élevant à la somme de 12 165.25 € HT soit 14 598.30 € TTC, auprès de l'entreprise SYNCHRONICITY 56 520 GUIDEL.

**Matériel informatique Ecole Publique :**

- La commune a déposé un dossier de demande de subvention dans le cadre du plan de relance numérique « Appel à projets pour un socle numérique dans écoles élémentaires ». Notre dossier a été validé par la commission, les subventions représentent 70% sur les équipements et matériels informatiques et 50% sur les services numériques. Un dossier de conventionnement est en cours. Le conseil municipal prend acte de cette convention et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires au paiement de cette subvention.

- Autorise le Maire à signer le devis de PIXEL IS 44110 CHATEAUBRIANT, pour la fourniture et l'installation de 9 ordinateurs portables, 1 imprimante laser, 2 vidéoprojecteurs interactifs et divers accessoires pour un montant de 7 920.78 € HT soit 9 504.94 € TTC.

Vu la difficulté actuelle d'approvisionnement en équipements informatiques, certains éléments portés sur le devis pourront se trouver en rupture de stock et remplacés par des équipements équivalents.

**Site internet :**

- Le site internet a été créé en 2011, il convient de le réactualiser afin de l'adapter aux moyens de communication actuels. Le conseil municipal autorise le Maire à signer le devis de la société MONCLOCHER.COM 49280 CHOLET, pour un montant de 6 215.00 € HT soit 7 458.00 € TTC.

### **Travaux aménagement du Chemin de Gravotel :**

➤ Autorise le Maire à signer une prestation supplémentaire pour le diagnostic EP existant avec l'Entreprise PIGEON TP LOIRE ANJOU – 44152 ANCENIS pour un montant de 2 600.00 € HT soit 3 120.00 € TTC. Cette prestation consiste à réaliser l'hydro curage et le passage caméra des canalisations sur une distance de 650 ml.

### **Convention de vente terrains Gravotel :**

➤ Valide la convention de vente établie entre Mme MARTEAU, M. HAMON d'une part, et la commune de Moisdon-la-Rivière, l'association Notre Dame du Don, d'autre part, concernant des terrains situés à Gravotel.

### **Convention de partenariat avec la Région :**

➤ Valide la convention de partenariat établie avec la Région des Pays de la Loire concernant les modalités du spectacle du 11 décembre 2021 qui aura lieu à la Salle Saint Louis dans le cadre de la tournée régionale des artistes ligériens.

### **Renouvellement garantie emprunt Atlantique Habitations :**

➤ Atlantique Habitations a sollicité de la Caisse des Dépôts et Consignations, qui a accepté le réaménagement d'un emprunt initialement garanti par la commune de Moisdon-la-Rivière. La commune, accepte et réitère sa garantie pour le remboursement de chaque ligne du prêt réaménagée.

### **Personnel communal:**

➤ Modifie le tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021. Le poste d'adjoint technique à 11h49 est supprimé, suite à l'accord du comité technique du Centre de Gestion de Loire-Atlantique en date du 11 juin 2021.

### **Décision modificative- Budget Commune:**

➤ Accepte la décision modificative concernant le réajustement de crédits inscrits au budget 2021.

### **Pont du Pas Hervé:**

➤ Décide d'entreprendre les travaux de réparation du Pont du Pas Hervé et sollicite l'octroi d'une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du Plan de relance 2020.2021 pour les travaux d'entretien sur la voirie communale.

➤ Décide de confier la mission de maîtrise d'œuvre nécessaire aux travaux de réparation du Pont du Pas Hervé au Cabinet OCEAM 44690 LA HAYE FOUASSIERE, et accepte le devis s'élevant à 9275 € HT. Une option pourra être ajoutée à cette somme pour la réalisation d'un dossier « Loi sur l'eau » d'un montant de 2125 € HT si la réglementation l'impose.

Fait à Moisdon-la-Rivière, le 13 juillet 2021

Le Maire,  
M. Patrick GALIVEL



**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 2 SEPTEMBRE 2021**

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**

*Affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code général des Collectivités territoriales*

Approbation du compte rendu de la réunion du 8 juillet 2021.

Le Conseil Municipal, réuni le 2 septembre 2021 sous la présidence de Monsieur Patrick GALIVEL, Maire.

**Travaux aménagement du Chemin de Gravotel :**

- Autorise le Maire à signer une prestation supplémentaire pour la fourniture et la pose de bordures P1 en limite de propriété avec l'Entreprise PIGEON TP LOIRE ANJOU – 44152 ANCENIS pour un montant de 6 740.00 € HT soit 8 088.00 € TTC.
- Autorise le Maire à signer une prestation supplémentaire pour la reprise du réseau pluvial endommagé avec l'Entreprise PIGEON TP LOIRE ANJOU – 44152 ANCENIS pour un montant de 28 998.75 € HT soit 34 798.50 € TTC.
- Autorise le Maire à signer une prestation supplémentaire pour la réalisation d'un ITV complémentaire avec l'Entreprise PIGEON TP LOIRE ANJOU – 44152 ANCENIS pour un montant de 2 512.50 € HT soit 3 015.00 € TTC.
- Autorise le Maire à signer une prestation supplémentaire pour la réalisation d'un branchement d'eau potable avec l'Entreprise VEOLIA EAU – 44153 ANCENIS pour un montant de 1 179.00 € HT soit 1 414.80 € TTC.
- Autorise le Maire à signer une prestation supplémentaire pour l'établissement du procès-verbal de délimitation de la propriété des personnes publiques concernant le chemin de Gravotel au droit des parcelles avec le Cabinet BCG – 44130 BLAIN pour un montant de 850.00 € HT soit 1 020.00 € TTC

**Station d'épuration :**

- Valide le devis pour l'hygiénisation des boues d'été pour la station d'épuration et accepte le devis présenté par la SAUR – 44390 NORT SUR ERDRE pour la somme de 5 733.50 HT soit 6 880.20 € TTC
- Sollicite l'octroi d'une subvention auprès de l'Agence de l'eau, à hauteur de 40% des travaux engagés dans le cadre des dépenses exceptionnelles liées à l'interdiction de l'épandage des boues non hygiénisées.
- Sollicite l'octroi d'une subvention auprès de l'Agence de l'eau dans le cadre des investissements réalisés sur la filière boues liés à la restriction des épandages.

**Exercice du Droit de Prémption Urbain :**

- La commune exerce son droit de prémption urbain sur les parcelles cadastrées AE n°113 et 114 situées 5 place de la Grée. L'objectif consiste à permettre la création de logements locatifs sociaux en partenariat avec l'association « Une famille, Un Toit ».
- La commune est propriétaire des maisons voisines situées aux n°1 et n°3 place de la Grée.

### **Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement collectif :**

➤ Autorise le Maire à signer une prestation supplémentaire concernant la réalisation de trois branchements EU diamètre 200 et 125 sur réseau existant, avec l'Entreprise HERVÉ TP – 44670 JUIGNÉ DES MOUTIERS pour un montant de 10 337.35 € HT soit 12 404.82 € TTC.

### **Pont du Pas Hervé:**

➤ Dans le cadre de la réparation du Pont du Pas Hervé, la commune de Moisdon-la-Rivière doit formaliser un groupement de commande avec la commune d'Issé afin d'établir les modalités administratives, juridiques et financières liées à ces travaux. Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention établie entre les deux communes conformément aux dispositions des articles L2113-6 et L2113-7 du code de la commande publique.

### **Projet de vente excédent terrain:**

➤ La SCI SAINT JACQUES a sollicité l'acquisition d'un excédent de terrain (Talus) cadastré section AA n°79 d'une superficie de 187 m<sup>2</sup> et situé à Gravotel. Le conseil municipal donne un avis favorable à ce projet et fixe à 4 € le prix de vente du mètre carré.

Fait à Moisdon-la-Rivière, le 9 septembre 2021

Le Maire,  
M. Patrick GALIVEL



**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 14 OCTOBRE 2021**

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**

*Affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code général des Collectivités territoriales*

Approbation du compte rendu de la réunion du 2 septembre 2021.

Le Conseil Municipal, réuni le 14 octobre 2021 sous la présidence de Monsieur Patrick GALIVEL, Maire.

**Travaux aménagement du Chemin de Gravotel :**

➤ Autorise le Maire à signer une prestation supplémentaire pour la réalisation d'un branchement EP et EU avec l'Entreprise PIGEON TP LOIRE ANJOU – 44152 ANCENIS pour un montant de 1 490.00 € HT soit 1 788.00 € TTC.

**Travaux Pont du Pas Hervé:**

➤ Autorise le Maire à signer le marché à passer avec de l'Entreprise HERVÉ TP-44670 JUIGNÉ-DES-MOUTIERS, pour les travaux de réparation du Pont du Pas Hervé.

Le montant global du marché est de 139 495 € HT soit 167 394 € TTC réparti à 50% pour la commune de Moisson-la-Rivière, soit 69 747.50 € HT et 50% pour la commune d'Issé (69 747.50 € HT) selon la convention établie entre les deux communes.

➤ Sollicite l'octroi d'une subvention auprès de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval au titre du Fonds de Concours.

**Etude Cœur de Bourg:**

➤ Dans le cadre de la révision du PLU, une étude sur le cœur de bourg doit être réalisée par un bureau d'études de programmation urbaine et architecturale. Celui-ci doit être désigné pour réaliser un plan guide opérationnel du bourg, cette mission peut être réalisée en plusieurs phases :

Phase 1 : diagnostic urbain et architectural

Phase 2 : schéma prospectif d'organisation du bourg

Phase 3 : Scénario d'aménagement espace commercial et de service

Phase 4 : Préprogramme Maison de Santé Pluridisciplinaire

Le conseil municipal décide d'entreprendre cette mission et autorise le Maire à signer le devis avec le Cabinet Cap'Urbain 44100 NANTES, mandataire, pour la somme de 38 650.00 HT soit 46 380 € TTC pour la totalité des phases. Le conseil municipal s'autorise la possibilité de ne réaliser que certaines phases.

**Station d'épuration :**

➤ Lors du dernier conseil municipal, la commune avait sollicité l'octroi d'une subvention auprès de l'Agence de l'eau dans le cadre des investissements réalisés sur la filière boues liés à la restriction des épandages. Nous avons reçu un devis modificatif pour le bras de brassage sans modification de la DSP, la demande de subvention sera donc modifiée en conséquence.

➤ Accepte le devis modificatif de l'Entreprise SAUR – 44500 LA BAULE, pour l'acquisition d'un bras de brassage pour la somme de 10 990 00 € HT soit 18 188 € TTC. (Annule et remplace la délibération du 2 juin 2021 d'un montant de 5 069.00 € HT soit 6 082.80 € TTC).

### **Décision modificative- Budget annexe assainissement :**

- Accepte la décision modificative concernant le réajustement de crédits inscrits au budget 2021.

### **Tarifs assainissement 2022 :**

- Augmente le montant de la surtaxe à 0.80 € HT par m3 d'eau facturé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.
- Maintient le montant de la prime d'abonnement à 26.00 € HT par an.
- Maintient le forfait de 52 € par habitation et par an pour les habitations n'ayant pas de compteur d'eau.

### **Labellisation pêche Etang de la Forge :**

- Un projet de labellisation de l'étang de la Forge est en cours. Pour obtenir le label passion pêche carnassier embarquée, des travaux de cales de mise à l'eau de bateau et panneaux d'information sont nécessaires. Ce projet est estimé à 10 000 €, le plan de financement habituel repose sur le principe d'une répartition à 50-50 des dépenses engagées entre la commune et les pêcheurs.

Le conseil donne son accord pour une prise en charge de 50% de ces dépenses et autorise le Maire à signer les documents nécessaires à cette labellisation. Cependant, les élus souhaitent qu'une rencontre soit programmée avec la Brème du Don pour échanger sur divers sujets (entretien du site, durée labellisation, vannages...)

### **Extension des réseaux électrique et d'eau potable:**

- Autorise le Maire à signer des conventions avec Mme Aurore GARNIER concernant la prise en charge du financement des travaux d'extension électrique et d'eau potable à la Menulière.

### **Inventaire bocager :**

- Début 2021, le conseil municipal en partenariat avec le Syndicat Chère Don Isac a réalisé l'inventaire bocager sur la commune. Après plusieurs réunions du groupe communal bocage et des phases terrains, ce travail est terminé, le conseil municipal a validé le rapport d'inventaire et le diagnostic bocager ainsi que la cartographie qui en résulte et a approuvé le règlement de protection des éléments bocagers.

### **Rapport d'activité:**

- Prend connaissance du rapport d'activités 2020 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable établi par Atlantic'Eau.

### **Unité de méthanisation de la SAS NATURE ENERGIE:**

- Donne un avis favorable à la demande présentée par la SAS NATURE ENERGIE 44670 LE PETIT-AUVERNÉ, visant à l'agrandissement de l'unité de méthanisation qu'elle exploite. (9 voix pour, 7 contre, 1 élu n'a pas souhaité participer pour des raisons professionnelles).

Fait à Moisdon-la-Rivière, le 15 octobre 2021

Le Maire,

M. Patrick GALIVEL





**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 18 NOVEMBRE 2021**

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**

*Affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code général des Collectivités territoriales*

Approbation du compte rendu de la réunion du 14 octobre 2021.  
Le Conseil Municipal, réuni le 18 novembre 2021 sous la présidence de Monsieur Patrick GALIVEL,  
Maire.

**Révision tarifs communaux:**

➤ Fixe les tarifs communaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, comme suit.

- Immeuble*
- 8 rue d'Entre-les-Murs ⇒ 348.00 €
  - 35 rue de Bel Air - PMI ⇒ 346.39 € (au 15/01/2022)

**Halle du Fourneau :**

	Particuliers et traiteurs	Associations moisdonnaises (si manifestation payante)	Caution	Chauffage *
Utilisation de la salle				Sur relevé consommation réelle 0.28 €/Kwh
1 jour	275 €	135 €	135 €	
Jour supplémentaire consécutif	135 €		135 €	
Mariage	410 €		135 €	
Vin d'honneur	190 €		135 €	
Verre cassé	1 € l'unité			

\*Chauffage : Association Moisdonnaise = 50% du coût.

Espace Saint Jean :

<b>Grande Salle (côté sud)</b>	
Vin d'honneur	50 €
Réunion 1 <sup>er</sup> jour	123 €
Réunion 2 <sup>ème</sup> jour consécutif	63 €
Caution	103 €
Frais de nettoyage	103 €
<b>Petite salle (côté nord)</b>	
Mise à disposition des associations et du RAP* uniquement, et à titre gratuit	

\* Le RAP bénéficie de la gratuité des deux salles car c'est un Espace de Vie Sociale (EVS).

Salle Saint-Louis :

	du 16/04 au 14/10		du 15/10 au 15/04		Caution
Rassemblement obsèques	50 €		50 €		135 €
location hall	123 €		130 €		135 €
	<i>1<sup>ère</sup> séance</i>	<i>suivantes</i>	<i>1<sup>ère</sup> séance</i>	<i>suivantes</i>	
location salle + hall + sono scène	397 €	200 €	443 €	221 €	367 €
location salle + hall + sono scène + régie	443 €	221 €	498 €	245 €	647 €
Répétitions	69 €		95 €		135 €
Frais de nettoyage	135 €				
Associations Moisdonnaises	1 <sup>ère</sup> séance gratuite		Séance suivante : 82 € par séance		

Salle « Les Rives du Don » :

	Sans cuisine	Avec cuisine
<b>Particuliers et Entreprises</b>		
Vin d'honneur et assemblée générale	200 €	250 €
<b>Location à la journée</b>		
Lundi- Mardi-Mercredi -Jeudi	250 €	300 €
Vendredi -Dimanche	350 €	400 €
<b>Location week-end</b>	500 €	550 €
Association si manifestation payante	200 €	250 €
Caution frais de nettoyage	150 €	
Caution dégâts, casse	350 €	

Tarifs cimetière :

**TERRAIN de 2 m<sup>2</sup> :**

- ↪ concession pour 15 ans : 118 €
- ↪ concession pour 30 ans : 225 €

**COLUMBARIUM :**

- ↪ concession pour 15 ans : 506 €
- ↪ concession pour 30 ans : 889 €

**CAVURNES :**

- ↪ concession pour 15 ans : 65 €
- ↪ concession pour 30 ans : 100 €

Droit de place :

- 10 € par jour et par véhicule, pour les ventes effectuées régulièrement (au moins une fois par semaine) sans électricité
- 15 € par jour et par véhicule, pour les ventes effectuées régulièrement (au moins une fois par semaine) avec électricité
- 37 € par jour et par véhicule, pour les ventes effectuées occasionnellement.

**Admission en non-valeur:**

- Accepte l'admission en non-valeur des recettes irrécouvrables pour un montant de 166.10 €.

**Plan Local d'Urbanisme:**

- Autorise le Maire à signer le marché avec le Cabinet SA SCOP Ouest Aménagement - 35 651 LE RHEU, concernant la réalisation de l'étude pour l'élaboration de son document d'urbanisme et l'élaboration du projet d'aménagement et de développement durable.

Cette étude est composée d'une tranche ferme: Réalisation du dossier du Plan Local d'Urbanisme, numérisation et intégration dans un SIG pour versement sur le GPU, pour un montant de 34 700.00 € HT soit 41 640.00 TTC pour la tranche ferme, et d'une tranche conditionnelle : Réalisation d'une évaluation environnementale d'un montant de 2 150.00 € HT soit 2 580.00 €.

**Communauté de Communes Châteaubriant-Derval :**

- Approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval concernant la rubrique Santé et la compétence « Elaboration, mise en œuvre et suivi d'un Contrat Local de Santé ».

**SAS Ferme Eolienne du Nilan:**

- Donne un avis neutre à la demande présentée par la SAS FERME EOLIENNE DU NILAN dont le siège social est situé 233 rue du Faubourg Saint Martin 75010 PARIS sollicitant l'autorisation d'exploiter un parc éolien, sur le territoire de la commune de Vallons de l'Erdre. (9 voix pour, 9 contre, 1 abstention).

Fait à Moisdon-la-Rivière, le 19 novembre 2021

Le Maire,  
M. Patrick GALIVEL